

# COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le treize septembre, à 20 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAHURE Bernard, maire.

**Présents** : MM. LAHURE Bernard, BRAQUET Michel, DALLE NOGARE Renzo, HARDOUIN Jean-Paul, NARDESE Jean-Louis, VELOSO Jean-Louis et WAEYENBERGH Luc, Mme STOFFEL Monica.

**Absents excusés** : MM., LAMBERT Eric, et Mmes DIMITRIJEVICH Jocelyne et STRANIERO Céline.

**Procuration** : Mme DIMITRIJEVICH Jocelyne a donné procuration à Mr BRAQUET Michel.

Mme STRANIERO Céline a donné procuration à Mr NARDESE Jean-Louis.

Mr LAMBERT Eric a donné procuration à Mme STOFFEL Monica.

**Secrétaire de séance** : Monsieur NARDESE Jean-Louis.

-----

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Enfouissement des réseaux sur la RD 618 : demande de subvention à l'ADEME ; (7.5)
- 2 - Enfouissement des réseaux sur la RD 618 : demande de subvention à la Région ; (7.5)
- 3 - Enfouissement des réseaux sur la RD 618 : demande de subvention au Département ; (7.5)
- 4 - Enfouissement des réseaux sur la RD 618 : demande de subvention à l'Agence de l'Eau ;
- 5 - Photocopieur : coût de la photocopie noir et blanc et couleur ; (7.10)
- 6 - Soumission d'une parcelle de bois au régime forestier ; (8.8)
- 7 - Contrat d'assurance prévoyances de garantie complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes ; (7.10)
- 8 - Questions diverses.

**DELIBERATION 2012.027 : Travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 618 : demande de subvention à l'ADEME (7.5)**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux réalisé par le bureau d'étude SEBA, concernant l'enfouissement des réseaux sur la RD 618 pour un montant de 208 298, 60 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- sollicite une subvention de l'ADEME pour faciliter le financement de ce projet estimé 208 298, 60 H.T soit 249 125, 13 T.T.C.
- dit que cette présente délibération n'engage en rien la Commune quant à effectuer les travaux ci-dessus.

**Adopté à 7 voix pour et 4 contre**

**DELIBERATION 2012.028 : Requalification de la traversée du village RD 618 - rue des Ecoles : demande de subvention au Conseil Régional (7.5)**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux réalisé par le bureau d'étude SEBA, concernant la requalification de la traversée et l'aménagement de la RD 618.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- sollicite une subvention du Conseil Régional afin de faciliter le financement de ce projet.
- dit que cette présente délibération n'engage en rien la Commune quant à effectuer les travaux ci-dessus.

**Adopté à 9 voix pour et 2 contre**

**DELIBERATION 2012.029 : Requalification de la traversée du village RD 618 - rue des Ecoles : demande de subvention au Conseil Général (7.5)**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux réalisé par le bureau d'étude SEBA, concernant la requalification de la traversée du l'aménagement de la RD 618 pour un montant de 2 412 147, 60 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- sollicite des aides financières du Conseil Général au titre de la dotation d'investissement, au titre de la D.A.P.R.O. et au titre des « amendes de police » pour faciliter le financement de ce projet estimé à 2 412 147, 60 € H.T. soit 2 884 928, 53 € T.T.C. (deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt huit euros et cinquante trois centimes TTC).
- dit que cette présente délibération n'engage en rien la Commune quant à effectuer les travaux ci-dessus.

**Adopté à 9 voix pour et 2 contre**

**Enfouissement des réseaux sur la RD 618 : demande de subvention à l'Agence de l'Eau**

Délibération reportée.

**DELIBERATION 2012.030 : Coût de la photocopie couleur et noir et blanc (7.10)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des photocopies comme suit :

- Photocopie noir et blanc : 0, 20 €
- Photocopie couleur : 0, 50 €

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.031 : Soumission d'une parcelle de bois au régime forestier (8.8)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter, pour en faciliter l'aménagement, la soumission au régime forestier de la parcelle suivante :

- Section A n°79, lieudit « Bois Sigot » d'une contenance de 2 ha 26 a 9 ca ;

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.032 : Contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des collectivités adhérentes (7.10)**

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la collectivité de Villers-la-chèvre de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les offres, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis ;
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25, alinéa 6 ;

Décide :

- de charger le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une consultation, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat-cadre permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la loi n°84-53 ci-dessus indiqué une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- \* Garantie incapacité et temporaire de travail et invalidité ;
- \* Garantie minoration de retraite.

Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats seront conclus pour une durée de 6 ans avec possibilité de résiliation annuelle par le souscripteur et l'assureur à l'échéance, avec un préavis de 4 mois.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

ORDRE DU JOUR

Numéro DELIB	N°	Thème	Objet de la délibération	N° de page
2012.027	7.5	Subventions	Travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 618 : demande de subvention à l'ADEME	2012-014
2012.028	7.5	Subventions	Requalification de la traversée du village RD 618 - rue des Ecoles : demande de subvention au Conseil Régional	2012-014
2012.029	7.5	Subventions	Requalification de la traversée du village RD 618 - rue des Ecoles : demande de subvention au Conseil Général	2012-014
2012.030	7.10	Divers	Coût de la photocopie couleur et noir et blanc	2012-014
2012.031	8.8	Environnement	Soumission d'une parcelle de bois au régime forestier	2012-014
2012.032	7.10	Divers	Contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des collectivités adhérentes	2012-014 015

LAHURE Bernard	
NARDESE Jean-Louis	
BRAQUET Michel	
DALLE NOGARE Renzo	
HARDOUIN Jean-Paul	
VELOSO Jean-Paul	
WAEYENBERGH Luc	
STOFFEL Monica	

